

**PROCES VERBAL**  
**Conseil Municipal du jeudi 5 Octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 28 septembre 2023

**PRÉSENTS** : CHARRAUX Daniel, LESSORT Guy, Corinne CHAGNON CORNARDEAU, THEVENET Bernadette, CHARBONNIER Nelly, ROUDIER Renée, LABOURIER Mickaël, GENNISSON Frédéric.

**ABSENTS** : BODY Thomas, PEYRONNY Christian, excusés.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Corinne CHAGNON CORNARDEAU

**ORDRE du JOUR :**

- Convention contrôle des poteaux incendie
- ONF : Eclaircissement Forêt de Paret (vente de gré à gré)
- Travaux forestier/sécurisation ligne téléphonique
- ONF : Proposition Coupes 2024 : parcelle ZE 0003
- Travaux MONTEIL cimetièrre
- TE 63 : Fonds vert
- Révision des loyers
- Aménagement de sécurité au titre des amendes de police
- Règlement intérieur chambre froide
- Règlement intérieur salle des fêtes (complément)
- Devis FAURE : cimetièrre
- Entretien cloches : Heur 'Tech
- Questions diverses

---

Validation du PV réunion conseil municipal du 3 août 2023

➤ **Convention contrôle des poteaux incendie**

Les poteaux et bornes d'incendie installés sur le réseau d'eau potable sont propriétés de la commune.

Le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

Le règlement départemental prévoit un maintien en conditions opérationnelles des PEI, avec des contrôles techniques périodiques qui doivent être effectués à minima tous les deux ans. Par ses statuts, le Syndicat Mixte de Sioule et Morge est habilité à réaliser au profit de ses

membres, dans le cadre de conventions, des prestations de services se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Tarif 2023 : 33,46 € HT/poteau contrôlé, tarif révisé le 1er janvier de chaque année.

Tarif SEMERAP 2023 : 34,10€ HT.

Validé à l'unanimité pour le tarif du Syndicat Sioule et Morge.

➤ **ONF : Eclaircissement Forêt de Paret (vente de gré à gré)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 1er décembre 2022 concernant l'aménagement de la Forêt communale de Paret. Conformément au projet, une éclaircie d'amélioration est indispensable pour favoriser le développement des arbres sur l'ensemble de la parcelle.

Il présente au conseil municipal l'offre de vente de gré à gré reçue pour ce lot en bloc et sur pied de la Société Coopérative Forestière Bourgogne Limousin :

- Perche qualité bois énergie au prix de 3€ la tonne
- Billon qualité bois de chauffage au prix de 8€ le stère
- Le volume estimatif est d'environ 84 m<sup>3</sup>

Cette parcelle est située juste à côté de la future plantation où la coupe rase et le reboisement sont prévus. Il semble judicieux de tout faire en même temps et de profiter de la présence de la CFBL pour réaliser cette éclaircie, qui est plus éparse en volume.

Validé à l'unanimité.

➤ **Travaux forestier/sécurisation ligne téléphonique**

Des arbres de la forêt sectionale de Rodde penchent sur la ligne téléphonique en bordure de la D110A. Des branches tombent régulièrement sur les fils. Un devis a été demandé à l'ONF afin d'enlever les arbres sur une bordure de la route départementale 110A pour un montant de : 6 315,00 € HT soit 7 578,00 € TTC.

Des devis supplémentaires vont être demandés à d'autres prestataires Vindrié et sous-traitant CFBL



Validé à l'unanimité.

➤ **ONF : Proposition Coupes 2024 : parcelle ZE 0003**

Vente ajournée, doit être regroupée avec d'autres forêts publiques sur lesquelles des coupes d'amélioration seront programmées.

## Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2024

Forêt de : **TEILHET**

| Parcelle | Type de coupe | Volume présumé réalisable (m3) | Surface à parcourir (ha) | Année prévue doc. Gestion (1) | Proposition ONF (2) | Justification ONF<br>(si modification par rapport aux préconisations du document de gestion) | Année Décision propriétaire sur proposition ONF (3) | Mode de commercialisation préconisé |                             |                       |                       |            |
|----------|---------------|--------------------------------|--------------------------|-------------------------------|---------------------|--|---|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|------------|
|          |               |                                |                          |                               |                     |  |   | Vente publique sur pied             | Vente publique unité mesure | Contrat Bois rajointé | Autre vente gre à gre | Delivrance |
| 2b A     | AMEL          | 650                            | 13                       | 2024                          | Supp.               | ONF-TA - Transition d'aménagement  |   |                                     |                             |                       |                       |            |

Validé à l'unanimité.

### ➤ **Travaux MONTEIL cimetière**

Nous avons reçu un courrier de l'entreprise Monteil concernant les travaux dans le cimetière nous informant que le quantitatif de l'enrobé et du terrassement passe de 205 à 350 m<sup>2</sup>.

Coût devis : 38 020 € HT

Coût réel des travaux 46 466 € HT, Ceci entraine un surcoût de 8 445 € HT

Une proposition est faite afin de répartir la dépense supplémentaire à hauteur de 50% pour la commune et pour Monteil.

Validé à l'unanimité.

### ➤ **TE 63 : Fonds vert**

Le TE63 a candidaté dans le cadre du fond vert pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage publique.

La commune a été retenue pour bénéficier de ce plan, cela se traduit :

Fond vert éclairage publique 20% des travaux HT

TE 63 Puy de Dôme 40% des travaux HT + la TVA

Commune de Teillet des travaux HT 40%

Tranche 1 réfection des lanternes vétustes : 21 600€

Tranche 2 mise en conformité réfection des lanternes capots : 19 980,11€

Tranche 3 mise en conformité réseau EP et optimisation : 9 208,99€

Gain de 2 700 €

Validé à l'unanimité.

### ➤ **Révision des loyers**

Nous sommes tenus de réviser les loyers des locaux que nous mettons en location chaque année.

Compte tenu des conditions économiques dans notre pays et de l'inflation, il est proposé de ne pas augmenter les loyers de chaque bien au titre des années 2023 et 2024.

Mickaël Labourier s'est retiré au moment du vote

Validé à l'unanimité.

Mickaël Labourier demande s'il est possible de réaliser un gainage de la cheminée du séjour, il y a eu plusieurs départs de feu.

Des demandes de devis seront faites.

➤ **Aménagement de sécurité au titre des amendes de police**

À la suite d'une entrevue avec les services de la DDT de Pontaurmur, nous avons reçu une proposition d'aménagement des trottoirs sur la traverse du bourg de Teilhet au titre des amendes de polices.

Ces travaux consistent au remplacement du revêtement sableux par un enrobé à chaud qui sera grenailé sur la partie du trottoir comprise entre l'abri bus et la rue de la fontaine.

Le montant total des travaux s'élève à 8 143 € HT soit 9 771,60 € TTC  
Validé à l'unanimité.

➤ **Règlement intérieur chambre froide**

Le règlement intérieur de la chambre froide est présenté et discuté en séance.  
Mise en ligne sur le site internet de la commune et disponible au secrétariat de mairie.  
Validé à l'unanimité.

➤ **Règlement intérieur salle des fêtes (complément)**

Pour donner suite à plusieurs dysfonctionnements constatés lors des dernières locations de la salle des fêtes, nous avons rencontré les responsables de chaque association communale.  
Nous vous proposons de modifier le règlement intérieur de celle-ci.

*Article 5. Conditions particulières.  
80 chaises et 14 tables seront laissées dans la salle*

*Article 11. Contrat de location.  
Le contrat devra être réalisé dix jours avant la date de début de réservation,  
Le contrat de location ainsi que toutes les pièces justificatives doivent être validés auprès du secrétariat de mairie.  
La date doit être fixée pour réaliser l'inventaire contradictoire avant et après utilisation de la salle polyvalente.*

Validé à l'unanimité.

➤ **Devis FAURE : cimetière**

À la suite des travaux réalisés dans le cimetière consistant à remettre en état les trois emplacements sans concession, il avait été décidé d'implanter de la pelouse sur ces espaces. Ceci facilitant grandement le futur entretien.  
L'entreprise Faure nous propose un devis à hauteur de 660€ pour réaliser cette prestation.

Pour : 8  
Contre : 1 (Frédéric GENNISSON)

➤ **Entretien cloches : Heur 'Tech**

Nous avons eu au cours des années précédentes de nombreux dysfonctionnements sur le fonctionnement des cloches de l'église.

L'entreprise Heur'Tech qui nous a installé ce système nous propose un contrat d'entretien annuel à hauteur de 234 € TTC.

Validé à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

**Subvention Chasse** : une subvention de 150 € a été accordée pour remise en état de la cuisine.

**Projet d'aménagement des forêts publiques** : l'ONF a fait une proposition pour l'aménagement. Il s'agit d'une première version qui reste ouverte à la discussion.

David MONNIER et Philippe REGAD sont à notre disposition pour nous présenter et expliquer ce document. Plusieurs dates de réunion ont été soumises en octobre et novembre.

**Informations SICTOM :**

Le SICTOM a mis en place la REOM en lieu et place de la TEOM. Afin de faciliter cette mise en œuvre, le SICTOM souhaite que les communes et leur personnel s'investissent dans cette démarche en complétant un fichier EXCEL.

Le SICTOM va mettre en place une carte permettant l'accès aux déchèteries du territoire. Pour ce faire, il souhaite que les conseillers municipaux distribuent les courriers d'accompagnement.

**Toiture salle des fêtes** : Les travaux de désamiantage devraient débuter en décembre.

**Entretien du cimetière** : Afin de nettoyer le cimetière avant la Toussaint, un devis a été demandé à l'entreprise AUGER, qui était déjà intervenue au printemps.

**Recensement 2024** : Le recensement aura lieu en janvier/février.

Corinne Chagnon est le coordonnateur communal. Il faut trouver un agent recenseur.

**Référent CLIC** : Daniel CHARRAUX est nommé référent pour le CLIC.

**Arbres gênants** au village du Peyroux : un devis a été demandé à VINDRIE.

Le Maire



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line.

